



Contrat de professionnalisation

Par **christiane**, le **30/05/2010** à **20:17**

Bonjour,

J'ai été recrutée en contrat pro le 4/11/09, avec une formation d'assistante dentaire 20 h /sem ,dès le début, déjà à la signature j'avais remarque un problème car mon patron m'a fait signer un contrat d'un c à d jusqu'au 30/10/10 hors la qualification d'assistante dentaire implique une formation de 18 mois, je lui ai fait la remarque et il m'a dit savoir ce qu'il faisait(j'ai par la suite vu passer un papier de l'organisme qui avait barre oct 2010 et mis mai 2011) donc les mois se passent je vais en cours je valide les "uc" avec de bons résultats , au cabinet ce n'est pas la joie mais je m'accroche malgré des reflexions assez mechantes et rabaissantes de la part de mon patron et collègues.

Mais ces derniers temps je trouvais les gens assez "bizarres" et mes collègues faisaient quelques allusions bref donc j'ai aborde le sujet de mon contrat avec mon patron qui m'a repondu : "OUI OUI, je ne sais pas comment faire, car je me suis trompé en te faisant signer ton contrat, moi j'avais besoin de toi jusqu'en octobre et là je ne sais pas quoi faire, j'ai appeler l'ecole de formation ils m'ont dit que tu devais trouver un autre cabinet pour finir ta formation, car si tu ne trouve pas de cabinet je devrais rembourser les aides perçues." donc voilà ma situation , aujourd'hui je suis écoeurée, je suis à bout de forces , je ne veux pas aller dans un autre cabinet , je prefere retrouver du travail dans un autre domaine, je ne veux pas perdre mes avantages au niveau des assédics car je perçois un complément... je suis un peu perdue . suis je obligée d'aller au bout du mois d'octobre (meme là ça me semble difficile pour moi) merci de vos réponses